

des Princes &c. Mars 1759. 173

Mais l'arrivée de M. le Comte de Lynar, & la considération que je dois à sa personne & à son Ministère, dont les bons offices avoient suspendu les horreurs de la guerre, me déterminent à demander définitivement à Votre Excellence si elle veut exécuter ou rejeter les articles signés les 8. & 10. Septembre à Closter-Seven. Si Votre Excellence est déterminée à passer par-dessus tout ce qu'il y a de plus sacré à la guerre, il est inutile d'épuiser toute la rhétorique de la politique pour soutenir une mauvaise cause, qui est démentie par les faits. Si elle veut remplir ses obligations, il faut reprendre tout ce qui a été écrit & l'exécuter littéralement. M. de Lynar, qui par ses bons offices a concilié les Conventions, est plus à portée que personne de les expliquer.

Mais de quel droit les troupes de Votre Excellence viennent-elles à Bremerworde chasser celles que je commande, parce que c'est de sa commodité, quand les articles signés n'excluent ses troupes de ce lieu !

M. le Comte de Lynar exige que je n'en dise pas davantage, & veut bien se charger du reste.

J'ai l'honneur d'être &c.

N^o. XIII. *Lettre écrite le 27. Novembre 1757 au Prince Ferdinand de Brunswick, par le Duc son frère, qui en a envoyé copie à M. le Maréchal de Richelieu.*

Monsieur, je connois trop votre cœur pour douter de la peine que vous doit causer la situation où nous nous trouvons l'un vis-à-vis de l'autre; vous ne pouvez pas douter de ma douleur sur le même sujet, & je vous avoue qu'elle est extrême. Je n'aurois cependant jamais cru, mon cher frère, que ce pût être vous qui m'enleviez mon fils aîné, & quelle est ma mortification de me voir dans la dure nécessité de vous dire que votre démarche est contre le Droit des Gens, contre les Constitutions de l'Empire, & que si vous y persistez, c'est vous qui dégradez votre propre Maison, & faites une tache à la Patrie que vous prétendez de servir. Le Prince héréditaire mon fils étoit à Hambourg par mes ordres,